



Je ne sais pas comment faire

Par **miac**, le **03/01/2011 à 19:54**

Bonjour, rnvoici la question que je me pose .rnJe suis marié sous le régime de la séparation de biens .Il y a plus de dix ans mon père m'a payé un terrain et la construction de ma maison à mon nom proprernJ'ai deux sœurs qui ne sont pas au courant .Aujourd'hui mon père est très âgé et malade ,que risque t-il de m'arriver au décès de mon père? y à t-il prescription?rnQue me conseillez vous de faire dès maintenant?rnJe vous remercie pour vos réponses

Par **corima**, le **03/01/2011 à 19:56**

Non, il n'y a pas prescription, ce qui risque de vous arriver si vos soeurs s'en rendent compte, c'est qu'il va falloir reintegrer ce terrain et cette maison dans la succession de votre père et partager avec vos soeurs